



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5747</b>	<b>De M. Frédéric Cabrolier ( Rassemblement National - Tarn )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Accès des étudiants en BTS aux études supérieures	<b>Analyse</b> > Accès des étudiants en BTS aux études supérieures.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Frédéric Cabrolier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que connaissent les étudiants actuellement en brevet de technicien supérieur (BTS) pour pouvoir poursuivre leurs études en licence professionnelle, aujourd'hui appelée troisième année de bachelor universitaire de technologie (BUT) suite à la réforme de la licence professionnelle. En effet, les instituts universitaire de technologie (IUT) font savoir aux familles qu'ils privilégieront pour la rentrée 2023/2024 les étudiants déjà inscrits en IUT, quel que soit le niveau, au détriment des étudiants actuellement en BTS. Or, bien que l'accès en troisième année de BUT soit sélectif, cette situation conduit à fermer de fait les études supérieures à des étudiants en BTS, dont le dossier serait par ailleurs solidement constitué par de bonnes notes. Il lui demande en conséquence ce qu'elle compte faire pour permettre aux étudiants en BTS de ne pas être pénalisés dans les procédures de sélection des BUT ; il y a urgence à agir car cela sera effectif pour le prochain volet de Parcoursup au mois de mai 2023.